



NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 30 mars 2023

afférents	qui ont pris
au Conseil Municipal	En exercice part à la
11	Délibération
11	10

L'an deux mille vingt-trois et **le 30 mars 2023, à vingt heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

Présents: Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Madame Hélène BIBAL, Monsieur Jean-Marie BONNEVIALE, Monsieur Daniel BOURDY, Madame Marie-Noëlle DANTAN, Madame Fabienne LANDES, Monsieur Vincent REYNIER, Madame Régine RIGAL, Madame Eliane PARIS, Madame Audrey VIGUIE-BOU.

Absents : Monsieur ALQUIER Jean-Pierre.

Date de la Convocation : 23/02/2023

Date d'affichage : 23/02/2023

Madame Fabienne LANDES a été nommée secrétaire de séance.

Requalification du bâtiment de la Mairie et de la salle des fêtes- Annule et remplace la DE_2023_011_ DE_2023_030
--

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de requalification du bâtiment de la mairie et de la salle des fêtes.

Sur la base de l'avant-projet réalisé par Aveyron Ingénierie et d'un audit énergétique mandaté par le SIEDA, pour le compte de la commune, la requalification de l'immeuble prévoit

- L'amélioration de l'accessibilité des locaux ouverts aux publics (Mairie, salle du conseil, salle des fêtes) devront être accessibles aux personnes handicapées.
- Les travaux de rénovation énergétique (remplacement des menuiseries extérieures, Isolation Thermique par l'intérieur, remplacement du système de chauffage, ...), suivant les préconisations de l'audit énergétique.
- Le remplacement des éclairages par des dispositifs efficaces et économes, la mise en place d'une ventilation mécanique et la mise aux normes des équipements d'alarmes.
- L'amélioration de l'aspect général intérieur (salle, WC, espace office)

Le coût prévisionnel de l'opération se présente comme suit :



Evaluation du coût d'opération			
ESTIMATION DES TRAVAUX *			
LOCAUX MAIRIE			
	Surfaces m ²	Ratio moyen € HT / m ²	Coût
Démolition partielle	-	-	5 000 €
Rénovation énergétique	/	/	48 664 €
Requalification existant	58	500 €	29 000 €
		Total arrondi à	83 000 €
SALLE DES FETES			
Rénovation énergétique	/	/	48 664 €
Requalification existant	200	250 €	50 000 €
		Total arrondi à	99 000 €
ABORDS			
Espaces extérieurs	/	/	9 000 €
Élévateur PMR	/	/	16 000 €
		Total arrondi à	25 000 €
* Hors travaux de dépollution éventuels (amiante, plomb, ...) et mobiliers			
FICHE D'OPERATION			
Travaux			Coût HT
	LOCAUX MAIRIE		83 000 €
	SALLE DES FETES		99 000 €
	ABORDS		25 000 €
		Total	207 000 €
Honoraires			
	Maitrise d'œuvre	10,0%	20 700 €
	Bureau de contrôle	4,0%	8 300 €
	CSPS	2,0%	4 200 €
		Total	33 200 €
Divers (DTA, géomètre, études de sol,...)		10,0%	24 100 €
Assurance Dommage Ouvrage		2%	4 000 €
		TOTAL HT	268 300 €
Total TTC (TVA 20%) arrondi à			330 000 €

Afin de poursuivre cette opération, il convient d'engager la procédure de consultation du Maître d'œuvre et, par la suite, des entreprises. Une consultation de type procédure adaptée sera lancée afin de retenir le Maître d'œuvre et les entreprises qui réaliseront les travaux de requalification du bâtiment de la Mairie et de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire expose le plan de financement prévisionnel de l'opération prenant en compte les différentes subventions susceptibles d'être apportées par l'Etat, la Région Occitanie et le Conseil Départemental de l'Aveyron.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL	
ETAT : 40%	107 320 € HT
REGION OCCITANIE : 18.64%	50 000 € HT
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON : 20%	53 660 € HT
Autofinancement : 21.36%	57 320 € HT



OUI cet exposé et après en avoir délibéré le **CONSEIL MUNICIPAL** décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **d'APPROUVER** l'opération ;
- **de SOLLICITER** les aides de l'Etat, de la Région et du Conseil départemental de l'Aveyron
- **de S'ENGAGER** à assurer le financement complémentaire des travaux et à inscrire sur son budget coûts relatifs aux travaux ;
- **de DONNER** mandat au Maire pour engager la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre et des entreprises en vue de la réalisation des travaux ;
- **de DONNER** mandat au Maire pour signer le marché de travaux à la suite des opérations de consultation, ainsi que toutes pièces nécessaires à la réalisation de l'opération.

Fait et délibéré à BELCASTEL, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les conseillers susnommés.

Acte dématérialisé,

Le Maire,

Jean-Louis BESSIERE



Acte rendu exécutoire par
- dépôt en Préfecture le: 03/04/2023
- publication en date du: 03/04/2023